



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

SEANCE DU 29 juin 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
34	18	20

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf Juin à dix-huit heures trente, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical dans les locaux du Syndicat mixte du Pays de Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

Date de convocation 22 juin 2023

Présents : Olivier BILLIARD, Didier COGNON, Patrice CLOSS, Claude COSSON, Lise COURTOIS, Gilles DESNOUVEAUX, , Audrey DUHOUX, Stephan EMERAUX, Bernard GUY, François GUYOT, Martine HENRISSAT, Christophe LIMAUX, Bernard LUISIN, Stéphane MARTINELLI, Michel MENET, Véronique NICKELS, Patrick VIARD, Patrice VOIRIN.

Absents : Jean-Guillaume DECORSE, Josette DEMANGEOT, Franck DUHOUX, Christine GUILLEMY, Jonathan HASELVANDER, Nicolas LACROIX, Marie-Claude LAVOCAT, Arnaud LAMOTTE, Etienne MARASI, Françoise MONGIN, Anne-Marie NEDELEC, Nicole PENSEE, Roland THERY, Frédéric ROUSSEL, Bernard VIALLETEL, Jean-Marie WATREMETZ.

Représentés : Arnaud LAMOTTE par Véronique NICKELS
Bernard VIALLETEL par Stephan EMERAUX

Didier COGNON a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Structure porteuse du GAL
N° de délibération : 2023-15

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
18	20	20	0	0	0

- Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,**
- Vu les statuts dudit Syndicat,**
- Vu la décision de la Région pour porter un programme européen 2023-2027**

Le territoire du Pays de Chaumont a été retenu comme territoire LEADER pour la programmation 2023-2027. Ce programme dispose d'une instance de gouvernance, le Groupe d'Action Local, pour laquelle, le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont, structure porteuse, fournit les moyens humains et financiers pour garantir son bon fonctionnement.

Sur proposition du Président il est décidé

- D'instituer le Gal du pays de Chaumont et d'accepter d'en assurer le portage juridique et financier en tant que structure porteuse
- D'autoriser le président à signer la convention AGR/GAL relative à la mise en œuvre de Leader 2023-2027 pour le Gal du Pays de Chaumont.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Stéphane MARTINELLI, Président